Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20261104-CC2026_11_02-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 novembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de délégués
En exercice : 56
Présents : 49
Votants : 0

L'an deux mille vingt six, le quatre novembre à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire de Pays d'Iroise Communauté légalement convoqués le 28 octobre 2026, se sont réunis en séance ordinaire au siège de la communauté sous la présidence de Monsieur André TALARMIN.

Étaient présents
L'HOSTIS Jean-Luc, Brélès ; BREHIER Tristan, Lampaul-Plouarzel ; LE BIHAN Isabelle, Lampaul-Plouarzel ; APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; COLIN Christophe, Landunvez ; JAOUEN Rachel, Landunvez ; BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; LE GALL Elisabeth, Lanrivoaré ; MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; HUELVAN Annaïg, Le Conquet ; GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; MEAR Stéphane, Locmaria-Plouzané ; TALANDIER Annie, Locmaria-Plouzané ; HADDAD Benjamin, Locmaria-Plouzané ; CLECH Frédérique, Locmaria-Plouzané ; RAULT Loïc, Locmaria-Plouzané ; LAI Sylviane, Milizac-Guipronvel ; ABASQ Laurent, Milizac-Guipronvel ; MARC Marie-Jeanne, Milizac-Guipronvel ; TALARMIN André, Plouarzel ; CONQ Anne-Marie, Plouarzel ; BATANY Philippe, Plouarzel ; HOARAU Monique, Plouarzel ; CARREGA David, Ploudalmézeau ; LAOT Anne, Ploudalmézeau ; LETARD Murielle, Ploudalmézeau ; BIVILLE Sébastien, Ploudalmézeau ; VINCE Logann, Ploudalmézeau ; CORRE Stéphane, Plougonvelin ; LE RU Sylvie, Plougonvelin ; CHAMPEAU Joël, Plougonvelin ; PRUNIER Patrick, Plougonvelin ; PAGE Odile, Ploumoguer ; GUEGUEN Stéphane, Ploumoguer ; PAYEN Henri-Marc, Plourin ; LAINEZ Marie-Christine, Plourin ; BRIEND Patrick, Porspoder ; MASSON Catherine, Porspoder ; MOUNIER Gilles, Saint Renan ; NOLL Suzanne, Saint-Renan ; COLLOC Jean-Louis, Saint Renan ; DUSSORT Fabienne, Saint Renan ; BRIANT Denis, Saint-Renan ; SOLLIEC Caroline, Saint Renan ; LE CORRE Albert, Saint Renan ; JAOUEN Armelle, Saint Renan ; KEREBEL Lucien, Trébabu ; LE MENE Mikaël, Tréouergat

Absents excusés
PICART Jean-Christophe, Milizac-Guipronvel a donné pouvoir à MARC Marie-Jeanne
LAMOUR Céline, Milizac-Guipronvel a donné pouvoir à LAINEZ Marie-Christine
DENIEL Romain, Ploudalmézeau a donné pouvoir à LETARD Murielle
DAMOY Valérie, Ploudalmézeau a donné pouvoir à BIVILLE Sébastien
SAUNIER Solenn, Plougonvelin a donné pouvoir à CORRE Stéphane
STIENNE Thierry, Le Conquet ; COROLLEUR Bruno, Molène

Secrétaire de séance : Viviane GODEBERT

CC2026_11_02 : Décisions du Président et du Bureau communautaire

EXPOSÉ

L'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales prévoit que le président doit rendre compte des décisions prises par lui-même, dans le cadre des délégations accordées.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20261104-CC2026_11_02-DE

Synthèse des décisions prises au bureau communautaire du 7 octobre 2026

N° ET SUJET	RÉSUME DE L'ACTE	DÉCISION
BC2026-10-02 Aide communautaire – Saint Renan - opération Place Cheminant - prolongation	Une aide communautaire de 50 000 € a été attribuée à la commune par délibération du 12 octobre 2022 au titre du soutien aux opérations de renouvellement urbain – opération « Îlot Cheminant ». Une prolongation est sollicitée compte tenu des délais supplémentaires en lien avec la complexité des démarches administratives et foncières des démarches nécessaires.	Accord du bureau pour prolonger l'aide communautaire attribuée à la commune de Saint-Renan jusqu'au 31 décembre 2029, maintenir son montant à hauteur de 50 000 € et autoriser le président à signer les documents nécessaires
BC2026-10-03 Convention d'utilisation des locaux du centre nautique de Portsall entre Pays d'Iroise Communauté et la commune de Ploudalmézeau	La convention d'occupation et de gestion du bâtiment en copropriété arrivée à échéance le 23 mai 2025, doit être renouvelée et définir les modalités d'utilisation du bâtiment, notamment au regard de la fin de la convention liant Pays d'Iroise Communauté à l'association CNPK	Accord du bureau sur le projet de convention présenté et autorisation du président à signer les documents nécessaires
BC2026_10_05 Demande de subvention - fonds vert PCAET	La Communauté de communes du Pays d'Iroise souhaite se saisir du dispositif pour financer certaines actions : • Réviser le PCAET pour 2027-2033 (55 800 €) • Poursuivre la réalisation des bilans carbone dans les exploitations agricoles (7 440 €)	Accord du bureau sur le projet présenté au titre du Fonds vert PCAET 2026 pour un montant total de dépenses éligibles de 102 000€ HT et autorisation du président à signer les documents nécessaires
BC2026_10_06 Demande de subvention - accord de territoire SAGE BAS LEON 2026-2028	• Coût prévisionnel des actions portées par la CCPI pour les 3 ans du contrat = 1 995 800 € • Montant des subventions = 988 680 € par l'AELB et 369 260 € par la Région • Reste à charge final pour la CCPI = 637 860 € pour 3 ans	Accord du bureau sur le projet présenté dans le cadre de l'Accord de territoire pour un montant total de dépenses éligibles de 1 995 800 €HT et autorisation du président à signer les documents nécessaires
BC2026_10_07 Assainissement collectif – Brélès – Convention d'occupation temporaire avec le Département du Finistère pour l'implantation du poste de relevage de Prat Rouz	L'implantation et l'exploitation d'un poste de relevage et de ses équipements au lieu-dit « Prat Rouz » nécessite la signature d'une convention d'occupation temporaire. Cette occupation est à titre gratuit, Pays d'Iroise Communauté assumant les obligations d'entretien, de renouvellement et de remise en état des lieux.	Accord du bureau sur le projet de convention présenté et autorisation du président à signer les documents nécessaires

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20261104-CC2026_11_02-DE

N° ET SUJET	RÉSUME DE L'ACTE	DÉCISION DU BUREAU
BC2026_10_08 Travaux de rénovation de la stèle Quillivic - pointe Saint-Mathieu	Inauguré le 12 juin 1927, le monument n'a connu aucun travaux d'entretien majeur depuis cette date. En prévision des commémorations anniversaires , un nettoyage intégral de la stèle est préconisé, afin de consolider et rendre leur éclat à la sculpture et aux bas -reliefs. Le projet de rénovation s'élève à 35 837,54 € HT, pour un chantier envisageable au printemps 2027.	Accord du bureau sur la poursuite de la rénovation des éléments constitutifs du mémorial national aux marins morts pour la France de la pointe Saint Mathieu, la sollicitation de subventions auprès de l'État et de tout autre financeur potentiel et autorisation du président à signer les documents nécessaires
BC2026_10_09 Aide communautaire - Saint Renan - effacement de réseau rue du stade - prolongation	Une aide communautaire de 8 861,30 € a été attribuée à la commune par délibération BC2022-11-19 . Une prolongation est sollicitée, les travaux n'ayant pu être menés dans le délai initialement prévu.	Accord du bureau pour prolonger l'aide communautaire attribuée à la commune de Saint-Renan jusqu'au 31 décembre 2028, maintenir son montant à hauteur de 8 861,30 € et autoriser le président à signer les documents nécessaires

Synthèse des décisions du président prises par délégation depuis le dernier conseil

NATURE	NUMÉRO ET DATE	OBJET
Urbanisme - Dérogation PLU	DP2026-09-01 du 11/09/2026	PC0291772600008 sur la commune de Plouarzel - avis conforme au titre de l'article L.152-6-9 du code de l'urbanisme
Planification urbaine et habitat - Participation financière	DP2026-09-02 du 29/09/2026	Aide Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – dossier n°OPAH244 - 1 500,00 €
Planification urbaine et habitat - Participation financière	DP2026-09-03 du 29/09/2026	Aide Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – dossier n°OPAH246 - 500,00 €
Planification urbaine et habitat - Participation financière	DP2026-09-04 du 29/09/2026	Aide Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – dossier n°OPAH265 - 1 270,00 €
Économie - Participation financière	DP2026-09-05 du 29/09/2026	Aide Pass Commerce et Artisanat - HEMA - Milizac-Guipronvel - 7 500,0 €
Planification urbaine et habitat - Participation financière	DP2026-09-06 du 29/09/2026	Participation Tinergie – dossier n°TGIE102 - 250€
Économie - Participation financière	DP2026-09-07 du 29/09/2026	Aide Pass Commerce et Artisanat - MACALIX - Plougonvelin - 6 742,66 €
Finances - Virement de crédits	DP2026-09-08 du 30/09/2026	Autorisation de virement de crédits – Budget Port 296 – Section fonctionnement
Urbanisme - Dérogation PLU	DP2026-10-01 du 05/10/2026	PC0291782600018 sur la commune de Ploudalmézeau - avis conforme au titre de l'article L.152-6-9 du code de l'urbanisme

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20261104-CC2026_11_02-DE

NATURE	NUMÉRO ET DATE	OBJET
Economie - Participation financière	DP2026-10-02 du 05/10/2026	Aide à l'installation en agriculture - Monsieur Erwan BLEAS exploitant installé à PLOUARZEL – 4 000 €
Finances - Emprunt	DP2026-10-03 du 12/10/2026	Refinancement d'emprunt
Urbanisme - Dérogation PLU	DP2026_10_05 du 20/10/2026	PC0291772600029 sur la commune de Plouarzel - avis conforme au titre de l'article L.152-6-9 du code de l'urbanisme
Finances - Virement de crédits	DP2026-10-06 du 20/10/2026	Autorisation de virement de crédits - Budget Principal - Section d'investissement
Finances - Virement de crédits	DP2026-10-07 du 20/10/2026	Autorisation de virement de crédits - Budget SPAC - Section d'investissement
Tourisme - Préemption	DP2026-10-08 du 21/10/2026	Exercice du Droit de Préemption Urbain, terrain Saint-Mathieu (Plougonvelin)

AVIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,
Vu la délibération du conseil communautaire n°CC2026_04_18B du 29 avril 2026 modifiée par délibération n°CC2026_07_08 du 8 juillet 2026, relative aux délégations octroyées au président et au bureau communautaire,

Le conseil communautaire est invité à :

- Prendre acte des décisions du dernier bureau communautaire ci-dessus présentées,
- Prendre acte des décisions du président ci-dessus présentées.

Décision du Conseil communautaire : **prend acte**

Le président,
André TALARMIN

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté de communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.